



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260624-2026-177-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026
PUBLIE LE 24 JUIN 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-177

Conseil municipal **REGISTRE DES DELIBERATIONS** **SÉANCE DU 17 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six, le dix sept juin à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 11 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUT ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET L'ASSOCIATION FORUM DU TEMPS LIBRE

Rapporteur : M. Yohann PICOT

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MARGADO, M. LAMOTTE, M. LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE
Mme AMAR (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)
Mme CARPE (donne procuration à Mme THIROUX)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
M. RIBEIRO (donne procuration à M. DUBUS)
Mme KASSOU (donne procuration à Mme MALEK)
Mme ADOMO (donne procuration à Mme DE JESUS MARGADO)
M. SY (donne procuration à M. LAMOTTE)
M. JACQUIN BEAUDOIN (donne procuration à M. LEGER)

Secrétaire de séance : M. BASTIN

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 39
Nombre de procurations : 9
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 4^{ème} Commission Solidarités, santé, égalité et inclusion, émis lors de sa séance du 9 juin 2026 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du 8 juin 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 10 juin 2026;

Considérant ce qui suit :

L'association Forum du temps libre de Champigny-sur-Marne assume une mission d'intérêt général en mettant en place des initiatives d'accueil, d'attention, de transmission d'information, de découverte de nouvelles passions, de soutien et favorise ainsi, l'implication des séniors dans la vie communautaire.

Il convient d'établir un partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Forum du temps libre.

Après en avoir délibéré,

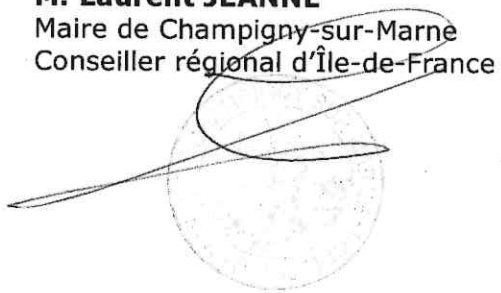
ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Forum du temps libre de Champigny-sur-Marne, pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

ARTICLE 3 : DIT que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice en cours.

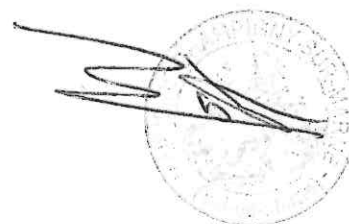
A l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Le secrétaire de séance
M. Wilfrid BASTIN



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.